

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 5 avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, Maire,

**Etaient présents**: Mesdames et Messieurs Sylvie Dubois, Marc Maigné, Martine Hérault, Gérard Gousseau, François Aubin, Fabienne Jarriault, Patrick Philbert, Didier Privé, Alain Navuec, Philippe Gaffet, Jean-Paul Beauvais, Philippe Egremonte, Evelyne Chevrier, Cécile Elambert (jusqu'à la délibération n° 17), Philippe Durieux, Jacqueline Chevallier, Christian Tavarès, Véronique Bonneau et Michel Durrant.

**Etaient absents et excusés**: Mesdames et Messieurs Annie Grizon (ayant donné pouvoir à Fabienne Jarriault), Anne Clement-Thimel (ayant donné pouvoir à Marc Maigné), Frédérique Vigneron (ayant donné pouvoir à Didier Privé), Sandra Dupeyron (ayant donné pouvoir à Philippe Gaffet), Odette Viaud (ayant donné pouvoir à Alain Navuec), Francis Véricel (ayant donné pouvoir à Henri Lambert) et Cécile Elambert à compter de la délibération n°18 (ayant donné pouvoir à Sylvie Dubois)

Etaient absents: Mesdames et Messieurs Karine Lison, Gaëlle Freland et Jean-Marc Sornin

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20 (jusqu'à la délibération n° 17 puis 19 à partir de la délibération n° 18)

Nombre de membres ayant donné procuration : 6 (jusqu'à la délibération n° 17 puis 7 à partir de la délibération n° 18)

Nombre d'absents : 3 Nombre de votants : 26

- Le conseil municipal a désigné Evelyne Chevrier comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 a été approuvé à l'unanimité

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2018/12	Intitulé de la délibération : Compte administratif 2017	Sylvie Dubois

### Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Christian Tavarès doyen(ne) de l'assemblée,

Appelé à délibérer, hors la présence du maire, sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal dressé par M. Henri LAMBERT, Maire,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (pour 21 – contre 0 – abstention 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

Donne acte au Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT			N INVESTISSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT						
	DEPE	NSES	RECET	TES		DEPENSES		RECETTES	
	crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés		Crédits	Réalisés	Crédits	Réalisés
	2 979 930,76	1 631 720,75	2 979 930,76	902 282,39		6 907 195,41	4 441 825,63	6 907 195,41	5 232 185,72
	Déficit de la section Investissement : 729 438,36			Excédent de la section Fonctionnement : 790 360,09		60,09			
Excédent antérieur reporté				481 879,71	Excédent antérieur reporté	2 212 86		2 212 860,85	
Restes à réaliser		150 179,24							
	Besoin global o	de financement o	de la section : 39	7 737,89 €	Excédent global de la section : 3 003 220,94 €				

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2018/13	Intitulé de la délibération : Compte de gestion 2017	Sylvie Dubois

# Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

## A l'unanimité

**Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017** dressé par le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité et autorise le Maire à signer tout document utile.

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n°	Intitulé de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice	Sulvia Dubaia
2018/14	2017	Sylvie Dubois

# Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal, Appelé à affecter le résultat de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (pour 21 – contre 0 – abstention 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant)

# Affecte le résultat du compte administratif de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2016)	2 212 860,85
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017	790 360,09
Excédent de fonctionnement cumulé	3 003 220,94
Excédent d'investissement antérieur reporté (2016)	481 879,71
Déficit d'investissement de l'exercice 2017	729 438,36
Restes à réaliser 2017	150 179,24
Déficit d'investissement cumulé	397 737,89
Nouvel excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2018	2 605 483,05 €

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n°	Intitulé de la délibération : Attribution des subventions	Svlvie Dubois
2018/15	associatives pour l'année 2018	Sylvie Dubois

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes de subventions dûment établies par les associations,

Considérant les propositions des commissions municipales en charges des finances d'une part et de la vie associative d'autre part réunies en commission mixte le 11 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité

# Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2018 :

Archers de la Tublerie	800 € fonctionnement + 200 € projet	Pétanque nieulaise	300 €
ASM	5 000 €	Randonieul	250 €
Asso. des utilisateurs du port et du chenal	300 € fonctionnement + 500 € pour réparation local	Sol fa sans ré	800 € fonctionnement + 200 € projet
Boxing club nieulais	1 800 €	Vélo club nieulais	200 €
Ciel d'Aunis	300 €	Les vieux gréments	400 € fonctionnement + 500 € pour réparation local
Club photos	200€	Les blouses roses	150 €
Club pongiste nieulais	1 200 €	Les restos du cœur	150 €
Comité des fêtes	3 000 €	La SNSM	150 €
Crèche « l'ile aux trésors »	49 300 €	Radio collège	500 €
Nieulairpur	1 000 €		

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n°	Intitulé de la délibération : convention pour l'attribution d'une	Svlvie Dubois
2018/16	subvention à l'association « l'ile aux trésors »	Sylvie Dubois

# Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 2018/15 du 5 avril 2018 portant attribution d'une subvention de 49 300,00 € à l'association « l'ile aux trésors »,

Considérant qu'au terme du décret susvisé toute subvention accordée par une collectivité territoriale à une association pour un montant supérieur à 23.000 € doit nécessairement faire l'objet d'une convention dûment signée,

Considérant le projet de convention d'objectifs établi entre la commune de Nieul-sur-Mer et l'association « l'île aux trésors » au titre de l'année 2018,

Après avoir pris connaissance du projet de convention et appelé à se prononcer sur ses termes,

Après en avoir délibéré,

# A l'unanimité

Approuve les termes de la convention d'objectifs établie au titre de l'année 2018 avec l'association « l'ile aux trésors » et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2018/17	Intitulé de la délibération : Fiscalité 2018	Sylvie Dubois

# Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la proposition de la Municipalité de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré,

## A l'unanimité

Décide de ne pas revaloriser les taux d'imposition des taxes communales et de maintenir les taux 2017. En 2018, les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation: 14,21

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,81
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,00

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services – Finances	Rapporteur
Délibération n° 2018/18	Intitulé de la délibération : Budget primitif 2018	Sylvie Dubois

# Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif de l'année 2018,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (pour 21 – contre 5 MMmes Durieux, Chevallier, Tavarès, Bonneau et Durrant – abstention 0)

Approuve le budget primitif 2018.

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services – Finances	Rapporteur
Délibération n° 2018/19	Intitulé de la délibération: Communication des décisions prises par le maire: demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocation Familiales (renouvellement structure de jeu de l'ALSH)	Henri Lambert

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015/82 du 19 novembre 2015 portant délégation du conseil municipal au maire pour les recherches de subventions,

Considérant que suite au contrôle des aires de jeux réalisé fin 2017, il est apparu que la structure de jeux installée à l'accueil de loisirs présentait plusieurs désordres et dégradations rendant dangereux son utilisation par les enfants,

Considérant en conséquence la décision de la Municipalité de fermer cette aire de jeux,

Considérant qu'au regard du coût très important des réparations nécessaires pour une remise aux normes de la structure, la Municipalité a estimé que la restauration du jeu n'était pas économique viable et a décidé sa fermeture définitive,

Considérant en conséquence la nécessité de remplacer la structure de jeu à défaut de quoi les enfants de l'accueil de loisirs seraient privés de toutes aires de jeux,

Considérant qu'il convient de solliciter toutes les aides publiques susceptibles de participer au financement dudit projet,

A pris connaissance de la décision du maire n° 2018-05 en date du 23.03.2018 de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le remplacement de la structure de jeux de l'accueil de loisirs.

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services – Finances	Rapporteur
Délibération n°	Intitulé de la délibération : Approbation du projet de	
2018/20	renouvellement de la structure de jeux de l'ALSH (pour dossier	Martine Hérault
2018/20	subvention CAF 17)	

# Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23, Vu la délibération du conseil municipal n° 2015/82 du 19 novembre 2015 portant délégation du conseil municipal au maire pour les recherches de subventions, Vu la décision du maire n° 2018/05 du 23/03/2018 de demander une subvention auprès de la CAF 17 pour le remplacement de la structure de jeux de l'accueil de loisirs,

Vu la délibération n° 2018/19 du 5 avril 2018 au terme de laquelle le conseil municipal a pris connaissance de la décision n° 2018/05,

Vu la délibération n° 2018/18 du 5 avril 2018 relative au vote du budget primitif 2018,

Considérant la nécessité de remplacer la structure de jeux de l'accueil de loisirs devenue non conforme aux règles de sécurité,

Considérant le coût global des travaux estimé à 28 231,40 € HT,

Appelé à délibérer sur la réalisation de cet investissement,

Après en avoir délibéré,

#### A l'unanimité

Approuve le remplacement de la structure de jeux de l'accueil de loisirs en 2018 selon le plan de financement suivant :

- coût global de 23 231,40 € HT
- Autofinancement 5 646,28 € HT (soit 20%)
- Subvention CAF 17 sollicitée 22 585,12 € HT (soit 80%)

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2018.

C.M 05/04/2018	Service : Service culturel	Rapporteur
Délibération n°	Intitulé de la délibération : Vote d'un tarif dans le cadre de la	Fuching Chausias
2018/21	bourse aux livres 2018	Evelyne Chevrier

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le 3 juin 2018 sera organisée sur la commune la première bourse aux livres issus du désherbage des fonds documentaires de la bibliothèque municipale,

Considérant qu'il convient en conséquence de définir un tarif pour la vente des ouvrages mais aussi des CD, Considérant la proposition de fixer à un euro le prix de chaque livre et de chaque CD (quel que soit le genre), Appelé à voter le tarif pour la vente des livres et CD,

Après en avoir délibéré,

# A l'unanimité

Fixe, dans le cadre de la bourse aux livres, le tarif de la vente de chaque livre et de chaque CD à 1,00 €

C.M 05/04/2018	Service : Enfance Jeunesse	Rapporteur
Délibération n° 2018/22	Intitulé de la délibération : Tarifs des mini-camps d'été 2018	Martine Hérault

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'organisation de deux mini-camps d'été à destination des enfants et adolescents de 8 à 15 ans,

Considérant la proposition de tarification émise par la commission Enfance Jeunesse dument réunie le 14 mars 2018,

Appelé à se prononcer sur les tarifs applicables aux camps d'été 2018,

Après en avoir délibéré,

# A l'unanimité

# Décide de fixer comme suit les tarifs 2018 des mini-camps d'été :

Séjour au camping « Grand' R » de la Faute-sur-mer du 23 au 27 juillet (12/15 ans)

	Tarif plein	Allocataire CAF	Quotient 3	Quotient 2	Quotient 1
Jeune Nieulais	175	161	148	134	99
Jeune hors commune	204	178			

# Séjour à l'éco-camping « la Frênaie » de la Grève-sur-le-Mignon du 16 au 20 juillet (8/11 ans)

	Tarif plein	Allocataire CAF	Quotient 3	Quotient 2	Quotient 1
Jeune Nieulais	173	159	146	132	97
Jeune hors commune	192	174			

C.M 05/04/2018	Service : Enfance Jeunesse	Rapporteur
Délibération n°	Intitulé de la délibération : Vote d'un tarif dans le cadre de la prestation de fourniture de repas extérieurs en dehors des périodes scolaires	Martine Hérault

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/80 du 21 décembre 2017 fixant les tarifs des services publics pour l'année 2018 et plus particulièrement le tarif de restauration scolaire dit « tarif particulier »,

Considérant la demande d'une association de la commune de pouvoir bénéficier de la prestation de repas pour des jeunes et des adultes dans le cadre de stage de football organisés durant la période des congés de printemps,

Considérant que cette demande adressée à la commune pourrait se renouveler dans l'avenir,

Considérant la nécessité de fixer un tarif particulier pour cette prestation servie en dehors des périodes scolaires,

Appelé à fixer le tarif pour l'année 2018 pour la prestation de fourniture de repas par la cuisine centrale municipale en dehors des périodes scolaires

Après en avoir délibéré,

## A l'unanimité

Décide de fixer un tarif particulier « hors période scolaire » pour les prestations de fourniture de repas à 5,19 €

C.M 05/04/2018	Service : Affaires générales et juridiques	Rapporteur	
Délibération n°	Intitulé de la délibération : Convention bipartite pour la gestion du	Henri Lambert	
2018/24	véhicule historique de pompier	Heiiri Lairibert	

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire d'un véhicule autopompe Delahaye de 1907,

Considérant que l'entretien, la maintenance et l'utilisation de ce véhicule de pompier sont effectivement assurés par Monsieur Jacky Desbois, habitant de la commune,

Considérant que le partenariat entre la commune et Monsieur Desbois est sécurisé par une convention bipartite.

Considérant que ladite convention est arrivée à terme le 3 mars 2018 et qu'il convient de la renouveler, Appelé à renouveler la convention pour la mise à disposition de la voiture autopompe Delahaye 1907,

Après en avoir délibéré,

# A l'unanimité

Accepte de maintenir à disposition de Monsieur Jacky Desbois l'autopompe Delahaye 1907, Renouvelle en ce sens, dans les mêmes termes et dispositions, la convention de mise à disposition du véhicule pour une durée de cinq ans,

Autorise le maire à signer ladite convention.

C.M 05/04/2018	Service : Direction générale des services – ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2018/25	Intitulé de la délibération : Mise à jour du tableau des effectifs	Henri Lambert

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers,

Considérant la campagne d'avancement de grade 2018 avec effet au 1er juin 2018,

Considérant la nécessité de créer temporairement un poste d'animateur à compter du 14 mai 2018 afin d'assurer le tuilage entre le chef du service Enfance Jeunesse, compte tenu de son départ en retraite, et son remplaçant,

Considérant en conséquence la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs permanents de la commune, Appelé à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

## A l'unanimité

**Décide de modifier le tableau des effectifs communaux** comme suit à compter du 14 mai pour ce qui concerne la création du poste d'animateur et à compter du 1<sup>er</sup> juin en ce qui concerne la prise en compte des avancements de grade 2018 et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet :

		CONSE	IL MUNICIPAI	L DU 5 AVR	RIL 2018			
		Tableau	des effectifs ti	tulaires pe	rmanents			
Intitulé grade	nombre de poste	dont poste à TNC	suppression	création	nombre de poste	Observations		
	Modification du tableau des effectifs à compter du 14 mai 2018							
FILIERE ANIMATION						>>> Dans le cadre des avancements de grade 2018		
Animateur	0			1	1	création de poste pour recrutement chef de service enfance-jeunesse dans le cadre d'un départ à la retraite		
TOTAL	0			1	1	Création d'un poste budgétaire dans l'attente du départ à la retraite du chef de service enfance-jeunesse		
	Modifi	cation du tab	leau des effec	tifs à com	pter du 1er	  uin 2018		
FILIERE ADMINISTRATIVE		<u> </u>		1		>>> Dans le cadre des avancements de grade 2018		
Attaché	1		1		0	suppression par transformation d'un poste en poste d'Attaché principal		
Attaché principal	0			1	1	création par transformation d'un poste d'attaché		
Rédacteur	1		1		0	suppression par transformation d'un poste en poste de Rédacteur principal de 2ème classe		
Rédacteur principal de 2ème classe	0			1	1	création par transformation d'un poste de Rédacteur		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2		1		1	suppression par transformation d'un poste en poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2			1	3	création par transformation d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe		
FILIERE TECHNIQUE						>>> Dans le cadre des avancements de grade 2018		
Adjoint technique	11	3	1		10	suppression par transformation d'un poste en poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe		
Adjoint technique principal de 2ème classe	14	2	1	1	14	suppression par transformation d'un poste en poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe et création par transformation d'un poste d'Adjoint technique		
Adjoint technique principal de 1ère classe	5			1	6	création par transformation d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe		
TOTAL	36	5	5	5	36	Prise en compte au tableau des effectifs de la campagne d'avancement de grade 2018		

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Henri Lambert

**Evelyne Chevrier** 

DUBOIS Sylvie		LISON Karine	Absente
MAIGNE Marc		BEAUVAIS Jean-Paul	
HERAULT Martine		FRELAND Gaëlle	Absente
GOUSSEAU Gérard		EGREMONTE Philippe	
GRIZON Annie	Absente (pouvoir)	VIAUD Odette	Absente (pouvoir)
AUBIN François		VERICEL Francis	Absent (pouvoir)
JARRIAULT Fabienne		CHEVRIER Evelyne	Secrétaire de séance
PHILBERT Patrick		SORNIN Jean-Marc	Absent
CLEMENT-THIMEL Anne	Absente (pouvoir)	ELAMBERT Cécile	Pouvoir à compter de la délibération n° 18
PRIVE Didier		DURIEUX Philippe	
VIGNERON Frédérique	Absente (pouvoir)	BONNEAU Véronique	
NAVUEC Alain		CHEVALLIER Jacqueline	
DUPEYRON Sandra	Absente (pouvoir)	TAVARES Christian	
GAFFET Philippe		DURRANT Michel	